

Conseil municipal de la Commune de Quézac

Compte rendu de la séance du lundi 04 avril 2016

Présents : Flore THÉRON, Pascal FRAZZONI, Patrick BOSC, Marie-Aude SAINT-PIERRE, Claude BEAU, Lydie COUDERC, Rolland MÉJEAN, Marthe PÉDULLA, Gaspard PICANDET

Représentés : Guillaume BELLATON

Absents / excusés :

Secrétaire(s) de la séance : Lydie COUDERC

Ordre du jour :

Vote du compte administratif du VVB
Vote du compte de gestion du VVB
Affectation des résultats du VVB
Vote du budget primitif du VVB
Avenant au contrat de M. Saint-Victor
Création d'un poste de saisonnier pour le VVB
Vote du budget primitif de la commune
Création d'un poste de rédacteur territorial
Demandes de subvention

Questions diverses

Délibérations du conseil :

N°023 Vote du compte administratif du VVB

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Marthe PEDULLA, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 du village vacances de Blajoux, dressé par Mme Flore THÉRON, maire, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 213.51		2 000.00		8 213.51
Opérations exercice	42 880.84	37 011.56	200 919.84	178 887.98	243 800.68	215 899.54
Total	42 880.84	43 225.07	200 919.84	180 887.98	243 800.68	224 113.05
Résultat de clôture		344.23	20 031.86		19 687.63	
Restes à réaliser						
Total cumulé		344.23	20 031.86		19 687.63	
Résultat définitif		344.23	20 031.86		19 687.63	

Constate, pour la comptabilité principale, les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, *reconnait* la sincérité des restes à réaliser, *vote* et *arrête* les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°024 Vote du compte de gestion du VVB

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Flore Thérond, maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 du village vacances de Blajoux et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°025 Affectation des résultats du village vacances de Blajoux

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du VVB, *statuant* sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du VVB, *constatant* que le compte administratif fait apparaître un **déficit de 20 031,86 €** ;

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	2 000,00 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DÉFICIT	-22 031,86 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	-20 031,86 €
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - ligne 002)	
B.DÉFICIT AU 31/12/2015	-20 031,86 €
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-20 031,86 €

N°026 Avenant au contrat de M. Saint-Victor, adjoint technique au VVB

Le fonctionnement du village de gîtes de Blajoux nécessite l'augmentation temporaire du temps de travail de l'agent polyvalent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à neuf voix pour et une abstention,

Décide de créer un poste d'adjoint technique saisonnier pour l'entretien du village de gîtes de Blajoux, pour la période du 05 avril 2016 au 18 juillet 2016, rémunéré au prorata du nombre d'heures effectuées.

N°027 Création de postes d'agents techniques saisonniers au VVB

Le fonctionnement du village de gîtes de Blajoux nécessite la création de plusieurs postes de saisonniers afin de pallier l'augmentation prévisible de l'affluence durant la saison estivale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à neuf voix pour et une abstention,

Décide la création de deux emplois d'adjoints techniques saisonniers pour l'entretien du village de gîtes de Blajoux pour chaque samedi de la saison estivale (juillet et août) à temps non complet, jusqu'à concurrence de 8 h 30 hebdomadaire dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

N°028 Vote des 4 taxes

Madame le maire indique au Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2016. Elle rappelle ceux fixés pour l'année 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation :	7,87 %
- taxe sur les propriétés bâties :	6,41 %
- taxe sur les propriétés non bâties :	118,12 %
- CFE :	16,15 %

Selon le produit attendu pour l'équilibre du budget, il est proposé à l'assemblée une augmentation de 0,83 points.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à neuf voix pour et une abstention,

Fixe le taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation :	8,70 %
- taxe sur les propriétés bâties :	7,24 %
- taxe sur les propriétés non bâties :	118,95 %
- CFE :	16,98 %

N°029 Création d'un poste de rédacteur territorial 24h30

Suite à la réussite au concours d'un agent en poste au secrétariat de mairie, il convient de créer un poste de rédacteur territorial à temps non complet à 70 %, soit 24h30 hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 22 avril 2016 : filière : administrative ; cadre d'emploi : rédacteur territorial ; Grade : rédacteur territorial ; nouvel effectif : 1.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à neuf voix pour et une asbtention,

Décide la création de un emploi de rédacteur territorial, permanent à temps non complet à raison de vingt-quatre heures trente hebdomadaires.

N°030 Tableau des emplois

Madame le maire rappelle à l'assemblée qu'un poste de rédacteur territorial à temps non complet vient d'être créé, suite à l'inscription sur la liste d'aptitudes à la fonction publique territoriale d'un agent en poste. Il convient dès lors de mettre à jour le tableau des effectifs de la façon suivante :

Tableau des effectifs et des emplois permanents

Emplois	Grade	Ouvert	Pourvu	Temps de travail
Services administratifs				
Secrétaire de mairie	Rédacteur territorial	1	1	T : 70 %
Agent administratif	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	1	T : 80 %
Services techniques				
Agent polyvalent	Adjoint technique principal 2 ^e classe	1	1	TC
Responsable des services techniques	Agent de maîtrise principal	1	1	TC
Agent polyvalent VVB	Adjoint technique 2 ^e classe	1	1	T : 75 %
Service animation				
Agent d'animation VVB	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	1	1	TC
Service entretien / ménage				
Agent de service	Adjoint technique 2 ^e classe	1	1	T : 6 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à neuf voix pour et une abstention,

Décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé, à compter du 22 avril 2015.

N°031 Demandes de subventions

Monsieur Pascal Frazzoni, adjoint en charge des finances, informe l'assemblée qu'il convient d'attribuer les subventions accordées aux associations qui en ont fait la demande pour l'année 2016.

Subventions 2016

1	Ligue contre le cancer Lozère	100,00 €
2	Prévention routière	100,00 €
3	Restos du cœur	200,00 €
4	Secours catholique	100,00 €
5	Amicale des sapeurs pompiers de Florac	200,00 €
6	Association de préfiguration ASA	400,00 €
7	Secours populaire français	300,00 €
8	Foyer rural Les Petits cailloux	1 500,00 €
9	Ballet Bross	200,00 €
10	Compagnie L'Œil du vent Ispagnac	300,00 €
11	Pétanque Floracoise	150,00 €
12	Tennis club Florac	150,00 €

13	Rugby sud Lozère	400,00 €
14	Judo club floracois	100,00 €
15	ASTT football et Ecole ASTT	1 000,00 €
16	Chemin Urbain V	200,00 €
17	Cinéco	100,00 €
18	Radio Bartas	100,00 €
19	FNACA Sainte-Énimie	100,00 €
20	Association "en chemin"	400,00 €
21	AS collège 3 vallées Florac Sainte-Énimie	825,00 €
22	Association des amis de l'école laïque de Florac	385,00 €
23	Association de l'école privée de Florac	55,00 €
24	APE et amis de l'école publique Ispagnac	825,00 €
25	APELIQ écoles libres d'Ispagnac & Quézac	1 045,00 €
26	LVO (délibération n°2016-011)	2 500,00 €
27	Hardi les arts - Les Hebdos de l'été (délibération n°2016-002)	1 600,00 €
28	Association Stolon arts et science (délibération n°2016-020)	1 000,00 €
	<i>Reliquat</i>	373,50 €
	TOTAL	14 708,50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à neuf voix pour et une abstention,
Décide d'accorder les subventions aux associations telles que définies ci-dessus.

N°032 Motion de soutien au salariés de l'usine de Quézac

Madame le maire présente au Conseil municipal une pétition rédigée par les salariés de l'usine de Quézac, inquiets du devenir du site. Elle propose au conseil de soutenir cette action afin de sauvegarder l'emploi pour le bassin de vie de Quézac / Ispagnac. En effet, la vente annoncée de l'usine par le groupe Nestlé présente des incertitudes sur l'emploi, le projet industriel, et les salaires.

Ces incertitudes remettent en cause la pérennité du site. C'est pourquoi, face à cette situation qui peut avoir de graves conséquences sur tout le bassin d'emploi du vallon de Quézac / Ispagnac,

le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, soutien la pétition des salariés de l'usine de Quézac, *demande* que les conditions de la vente assurent le maintien de ce fleuron industriel lozérien.

N°033 Subvention à l'association de gym floracoise et plein air

Madame le maire informe le conseil d'un courrier reçu en mairie le 17 février 2016, en provenance de l'association de gym floracoise et plein air. Cette dernière sollicite une subvention de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à neuf voix pour et une abstention,

Accepte de subventionner à hauteur de 100 € l'association de gym floracoise et plein air pour l'année 2016.

Questions diverses :

*** APC Blajoux**

Les horaires d'ouverture de l'agence postale communale de Blajoux seront du lundi au vendredi, de 15h à 17h toute l'année. Les services postaux pourront être étendus aux hameaux de Castelbouc, Le Ceret, Montbrun, Blajoux, La Chadenède.

*** Éclairage public**

Une étude est en route auprès de Lozère énergie afin de prévoir une baisse d'intensité de l'éclairage de nuit sur Fayet. D'autres lieux sont envisageables, notamment pour l'extinction totale, dans le bourg de Quézac, à Blajoux, etc.

*** Motion du col du Glandon**

M. André Baret, maire de Hures-la-Parade, appelle à adhérer à l'association Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales, garante de l'équilibre des territoires (USAPR), qui a pour but de contribuer à la réflexion sur la gestion du dossier "loup", à l'échelle du territoire communal, puis départemental, national et bientôt européen, et de formuler des propositions concrètes en ce sens.

*** Stationnement indélicat**

M. Martin a interpellé Mme le maire sur le fait que des voitures se garent devant son portail, empêchant ses engins de chantier de passer. Des bandes zébrées seront marquées au sol, afin d'interdire tout véhicule de stationner.

*** Commune nouvelle**

Une entrevue entre les maires de Sainte-Énimie, de Montbrun, de Quézac, et de La Malène et le président de la communauté de commune est prévue en préfecture mercredi 6 avril 2016. Le nom de la commune nouvelle évoqué serait : commune des gorges du Tarn.

Le conseil n'ayant plus de sujet à traiter, la séance est levée à 20h30.